



**MODALITES DE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION
AU COLLEGE DU GROS-MORNE**

**Période du 3ème trimestre de l'année scolaire 2024/2025
Du 1er AVRIL AU 26 JUIN 2025**

Les élèves inscrits en qualité de demi-pensionnaire **déjeuneront obligatoirement** à la cantine. Le nombre de jours de repas est calculé en fonction du calendrier scolaire édité par le Rectorat.

Remarques importantes :

Le montant de la cantine étant prélevé sur la bourse, les élèves boursiers aux taux 2 ou 3 (soit 105.00€ ou 165.00€ par trimestre) ne paieront pas la cantine.

Seuls les élèves boursiers au taux 1 (soit 38.00€ par trimestre) paieront un complément sur le montant de la cantine.

Tarif unitaire du repas élève : 2,20 euros

	Elèves non boursiers	Elèves boursiers Taux 1 (38.00€)	Elèves de 3 ^{ème}			
			Non boursiers		Boursiers Taux 1 (38.00€)	
Montant total de la cantine du trimestre 3	(6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème})	(6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème})	Autres 3 ^{èmes}	3 ^{ème} 1	Autres 3 ^{èmes}	3 ^{ème} 1
	57.20 euros	19.20 euros	59.40€	79.20€	21.40€	41.20€
Créances trimestres 1 et 2 (2024/2025)	selon factures et relances	selon factures et relances	selon factures et relances		selon factures et relances	

Le paiement des repas s'effectuera comme suit :

*Trimestres 1 et 2 : Du mercredi 30 AVRIL au mardi 06 MAI 2025 (septembre-décembre 2024 et janvier-mars 2025)

* 3^{ème} Trimestre : AVRIL-JUIN 2025 : Du vendredi 09 MAI au mercredi 16 MAI 2025

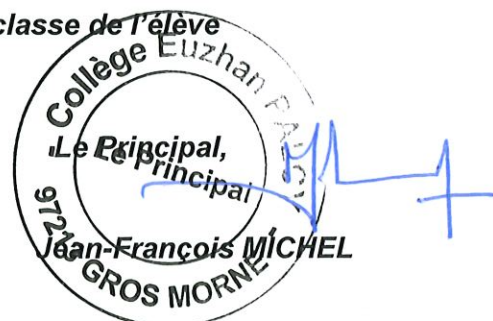
Horaires : 7H30 – 11H30

PAIEMENT EN ESPECES : MERCI DE FAIRE L'APPOINT

Les paiements seront effectués auprès du service intendance, **en espèces, par chèque bancaire ou postal**. Vous avez aussi la possibilité de **payer en ligne (à privilégier)**.

Règlement de la demi-pension par chèque bancaire ou postal : PROCEDURE :

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **l'Agent Comptable du Collège Euzhan PALCY**
- Inscrire au dos du chèque : le nom, le prénom, la classe de l'élève
- Ne pas oublier de dater et de signer le chèque





Paieiment en ligne



TURBO SELF

Il est désormais possible pour les familles et les personnels du collège d'effectuer le paiement des forfaits et des repas au restaurant scolaire par carte bancaire, sur internet, via un site de paiement sécurisé (Turboself).

Pour obtenir un identifiant et un mot de passe, aller sur le site <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1464> afin de créer un compte au **nom de l'élève demi-pensionnaire** :

- cliquer sur « Demande de création de compte » (en bas à gauche de l'écran)
- saisir les 5 derniers chiffres indiqués sur le badge d'accès au self : Carte N° 1464-0XXXX
- saisir une adresse mail valide sur laquelle les identifiant et mot de passe seront envoyés sous 48 H.

Une fois le compte TurboSelf créé, la procédure à suivre est la suivante :

- **aller sur le site** <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=1464>
- **saisir l'identifiant de connexion et le mot de passe communiqués par mail**
- **suivre les instructions** proposées à l'écran.

A noter :

- **les comptes sont crédités dès le lendemain matin** (jours ouvrés – encaissements plus rapides que pour les paiements par chèque)
- les identifiant et mot de passe garantissent la bonne affectation des sommes versées
- un reçu est adressé par mail à la fin de chaque paiement **enregistré**.

Pour toute information complémentaire :

Service Intendance - Mme GIBERNE : 05.96.67.56.07

Email : marie-laure.luscap-giberne@ac-martinique.fr